

## **Direction de l'évaluation des risques**

### **Comité d'experts spécialisé « Santé et bien-être des animaux »**

### **Procès-verbal de la réunion du 19 février 2019**

*Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.*

*Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet ([www.anses.fr](http://www.anses.fr)).*

#### **Etaient présent(e)s :**

- Membres

Mmes C. BELLOC, M.H. FILIPPITZI, N. HADDAD (le matin), E. JOURDAIN (par téléphone), S. LE PODER, M. L'HOSTIS, E. MONCHATRE-LEROY (le matin), A. PAYNE, G. SIMON

MM. S. BERTAGNOLI, A. BOISSY, H. J. BOULOUIS, E. COLLIN (par téléphone), J.C. DESFONTIS, D. FRETIN, E. GIRAUD, L. GRISOT, F. MEURENS, P. MORMEDE, H. MORVAN, C. SAEGERMAN (par téléphone), J.P. VAILLANCOURT

- Coordination scientifique de l'Anses

#### **Présidence**

M. G. MEYER

#### **Etaient excusé(e)s, parmi les membres du collectif d'experts :**

Mmes E. GILOT-FROMONT, N. HADDAD (l'après-midi), V. HENAUXT, S. LE BOUQUIN-LENEVEU, V. MICHEL, E. MONCHATRE-LEROY (l'après-midi), C. PARAUD, C. PEROZ, C. PONSART

Mr. M. PEPIN



## 1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est relative au traitement de l'autosaisine 2018-SA-0237 (Mise à jour des connaissances sur les méthodes et procédés d'inactivation du virus de la peste porcine africaine -PPA-).

## 2. GESTION DES RISQUES DE CONFLITS D'INTERETS

Le président du CES SABA rappelle la définition d'un conflit d'intérêts (CI). Il n'y a pas de liens d'intérêt identifiés comme pouvant présenter un risque de conflit d'intérêt pour les personnes présentes pour le traitement de la saisine 2018-SA-0237.

Le président interroge les membres du CES sur d'éventuels nouveaux liens d'intérêts à déclarer et les membres du CES SABA confirment l'absence d'autres liens à déclarer au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour.

## 3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 23 membres du CES SABA présents le matin et 21 l'après-midi, sur les 31 membres du Comité d'experts spécialisé « Santé et bien-être des animaux » (CES SABA) ne présentant pas de risque de conflit d'intérêt pour le dossier étudié 2018-SA-0237.

### Contexte et questions posées

Suite à la confirmation de plusieurs cas de PPA sur des sangliers en Belgique, proches de la frontière française, la DGAL a saisi plusieurs fois l'Anses en urgence pour répondre à des questions sur les risques d'introduction de ce virus en France, les mesures de gestion à la frontière franco-belge, tant dans la faune sauvage que dans les élevages de suidés.

Un groupe d'expertise collective en urgence (Gecu) « PPA » a été créé pour traiter ces questions, et lors de leurs travaux, les experts du Gecu se sont interrogés sur les méthodes et produits disponibles pour inactiver le virus de la PPA, que ce soit au niveau des laboratoires qui reçoivent des prélèvements ou des cadavres d'animaux, au niveau des camions qui sont/seront utilisés pour le transport des cadavres ou des animaux vivants potentiellement contaminés, des locaux et matériaux d'élevage, des matériaux utilisés au clos d'équarrissage, etc. En outre, les laboratoires d'analyses vétérinaires et le Laboratoire National de Référence (LNR) pour la PPA reçoivent des questions des parties prenantes sur les produits biocides pouvant être utilisés pour décontaminer des matériaux entrés en contact avec des matières potentiellement contaminées par le virus de la PPA. Des interrogations émanent également des entreprises spécialisées dans le développement et la commercialisation de produits biocides (confrontés entre-autres à la réglementation concernant la manipulation de ce virus).

Les réponses à ces interrogations n'étant pas immédiatement et facilement disponibles dans ce contexte, il est apparu opportun pour l'Anses d'agir par anticipation et de se saisir de la question de l'inactivation du virus de la PPA, des méthodes de décontamination utilisables ainsi que des produits utilisables et efficaces dans l'éventualité de foyers de PPA en France dans la faune sauvage ou dans la faune domestique.

L'autosaisine porte sur les points suivants :

« Effectuer une mise à jour des connaissances sur les méthodes et procédés d'inactivation du virus de la PPA et sur la résistance de ce virus dans les différentes matrices potentiellement contaminées.

Cette mise à jour portera également sur les produits biocides utilisables pour la décontamination, tant au laboratoire que dans le cas de dépeuplement en élevage de suidés, ou au clos



## Procès-verbal du CES Santé et bien-être des animaux – [19 février 2019]

*d'équarrissage (tant pour les porcs d'élevage que pour des cadavres de sangliers potentiellement contaminés si ceux-ci devaient y être amenés). »*

### **Organisation de l'expertise**

L'expertise collective est réalisée sur la base d'un rapport initial rédigé par cinq rapporteurs entre octobre 2018 et janvier 2019, à partir d'une revue bibliographique approfondie. Les rapporteurs ont échangé à plusieurs reprises par téléphone.

### **Discussions (synthèse des échanges en réunion des 15/01/2019 et 17/02/2019)**

Les discussions ont porté sur les points suivants :

- Le fait que beaucoup de revues sur la PPA citent des références anciennes sans toutefois vraiment les analyser, il est donc indispensable mais parfois difficile de se procurer les articles princeps. Par exemple, la publication Kovalenko *et al*, 1972 citée plusieurs fois dans le rapport EFSA 2014, rédigée en russe et en allemand a pu être étudiée grâce à un expert du panel EFSA qui a transmis aux rapporteurs un document en faisant la synthèse. Suite à leur analyse, les rapporteurs souhaitent conserver ces références car les essais ont été conduits en inoculant des porcs, ce qui est intéressant car les études récentes utilisent de moins en moins des tests *in vivo*. Il semble que plus on regarde les publications plus les fondations des informations considérées jusqu'à présent comme fiables, sont peu solides.
- La pertinence de présenter des données chiffrées très précises dans le rapport, non accompagnées des valeurs de moyenne, écart types etc. car la publication ne les mentionnait pas.
- Il est souligné qu'il n'y a pratiquement plus de publications qui font référence à des infections expérimentales. Le caractère infectieux est uniquement démontré en culture de cellule.
- Le texte sur la survie du virus dans l'eau sera relu après avoir vérifié dans les publications si cet aspect a été étudié avec ou sans présence de matière organique.
- Les protocoles utilisés dans les articles sont très variés. Il est demandé de davantage les décrire dans le texte (détail, aspect quantitatif ou qualitatif etc.).
- L'effet de la température doit être bien clarifié. Un expert du CES indique que pour certains laboratoires vétérinaires départementaux (LVD) il n'y a pas de traitement des effluents de laboratoire par la température. Ce qui est fait est un traitement par choc acide/base. Il semble néanmoins d'après une publication que l'effet dilution des effluents entraîne un risque nul pour cette matrice. Un expert suggère de revoir les publications de Turner et Williams, 1999 et Plowright et Parker, 1967, qui donnent des informations sur la résistance à la température de certains isolats.
- La présence d'*Ornithodoros maritimus* en France qui infeste les oiseaux, ce qui ne permet pas de dire que le genre *Ornithodoros* est absent de France ;
- Le rôle épidémiologique des suidés sauvages autres que les sangliers en France, en particulier en l'absence de tique molle ;
- Le fait que la principale source d'infection est bien le sang et les sécrétions mais qu'il ne faut pas exclure le rôle des fèces (présence du virus variable en fonction des individus et des souches) et des urines.

Le président du CES propose une étape formelle de validation avec vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts valident à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative au traitement de l'auto - saisine 2018-SA-0237 (Mise à jour des connaissances sur les méthodes et procédés d'inactivation du virus de la PPA).